

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A.M.R DESIGN**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services*		217		218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	113 154		
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	113 154		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	35 075		
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	42 255		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243			
	Rémunérations du personnel*					250	24 243		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 875		
	Dotations aux amortissements*					254	747		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	108 195		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 959		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290	11		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	707			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	639				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	3 624		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	3 624	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	639		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251				
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	4 263
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	4 263	

Désignation de l'entreprise SARL A.M.R DESIGN										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY																								
SIREN 9 0 4 7 7 8 6 2 8																								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 4										Durée de l'exercice précédent* 0														
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2														
ACTIF										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010		012												
	Fonds commercial *																							
	Autres *									014		016												
	Immobilisations corporelles *									028	5 600	030	747	4 853										
	Immobilisations financières * (1)									040		042												
Total I (5)									044	5 600	048	747	4 853											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052											
		Marchandises *									060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068	6 990	070		6 990									
		Autres* (3)									072	4 653	074		4 653									
	Valeurs mobilières de placement									080		082												
	Disponibilités									084	46	086		46										
	Charges constatées d'avance*									092		094												
Total II									096	11 688	098		11 688											
Total général (I + II)									110	17 288	112	747	16 542											
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120			1 000											
	Écarts de réévaluation									124														
	Réserve légale									126														
	Réserves réglementées*									130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)									132														
	Report à nouveau									134														
	Résultat de l'exercice									136			3 624											
	Subventions d'investissement									137														
	Provisions réglementées									140														
	Total I									142			4 624											
Provisions pour risques et charges									Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166			5 596											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)									172	220		6 322											
Produits constatés d'avance									174															
Total III									176			11 918												
Total général (I + II + III)									180			16 542												
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an									193		(4)	Dont dettes à plus d'un an									195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an									197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*									182	5 600
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs									199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*									184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

RAPPORT DE LA GERANCE A L ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 MARS 2024

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vous avez pu prendre connaissance des rapports de votre gérance, ainsi que des comptes et autres documents s'y rapportant qui vous ont été communiqués dans les conditions et délais prévues par la législation en vigueur.

Le chiffre d'Affaires H.T de l'exercice s'élève à 113 154 Euro

Les charges d'exploitation représentent 108 195.00 Euro .

Le poste salaire de l'exercice s'élève à 30 118,00 €, charges sociales comprises.

Les amortissements régulièrement pratiqués au cours de l'exercice représentent 747.00 Euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice après impôt de 7 418,00 € et après charge financière de 0,00 €, résultat que nous vous proposons de reporter à nouveau.

AU NIVEAU DU BILAN

L'actif immobilisé, net après amortissements, s'élève à 4 853.00 €.

L'actif circulant se compose de :

- Matière premières	0,00 €
- Marchandises	0.00 €
- Clients et comptes rattachés	6 990.00 €
- Autres créances (TVA)	4 653,00 €
- Valeurs mobilières de placements	0,00 €
- Disponibilités	46,00 €

MONTANT TOTAL

11 688,00 Euros.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 4 624,00 €.

Le montant des dettes s'élève à 11 918,00 € est composé de :

- Emprunts et dettes assimilées	0.00 Euro
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 596,00 Euro
- Autres dettes notamment compte courant	6 322,00 Euro

11 918,00 Euros

Cette année le résultat d'exploitation dégagé est Bénéficiaire. Nous espérons pouvoir dégager un résultat encore bénéficiaire pour l'an prochain.

Vous aurez en outre à donner quitus à votre gérant pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2022 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le GERANT

Mr AHMED AMR



SARL A.M.R DESIGN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 Euro
Siège social : 54 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

R.C.S : BOBIGNY B 904 778 628 .

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 15 MARS 2024

Le 14 MARS DEUX MILLE VIGNT QUATRE à 15 HEURES, 00

Les associés de la société A.M.R DESIGN se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Etaient présents :

Mr AHMED AMR
Mr AHMED BASSEM

propriétaire de 50 Parts
 propriétaire de 50 Parts

Total des parts

100 Parts

Soit la totalité des parts composant le capital social.
 En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est présidée par **Mr AHMED AMR, Gérant de la société.**

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le bilan de culture de 31/12/2022
- Quitus de la Gestion

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée

- le rapport de gestion,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2022,
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

A.A

A.B

Le président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/22,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat,
- quitus de la gérance,
- pouvoir pour dépôt et formalités
- questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice **de 8 727,00 Euros comptable et un bénéfice fiscal de 7 418.00€**

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article 50 de la Loi sur les sociétés commerciales, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE Générale décide l'affectation de reporter le bénéfice de l'exercice soit **7 418,00 Euros** en reportant l'intégralité sur l'exercice suivant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

AB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoins, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Mr AHMED AMR

Gérant de la Société..... 00,00 €.

Mr AHMED BASSEM

S

Associée..... 00.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

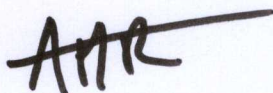
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

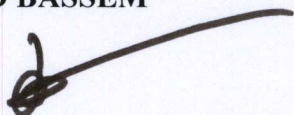
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures. 30

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Mr AHMED AMR



Mr AHMED BASSEM



RAPPORT DE LA GERANCE A L ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 MARS 2024

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vous avez pu prendre connaissance des rapports de votre gérance, ainsi que des comptes et autres documents s'y rapportant qui vous ont été communiqués dans les conditions et délais prévues par la législation en vigueur.

Le chiffre d'Affaires H.T de l'exercice s'élève à 113 154 Euro

Les charges d'exploitation représentent 108 195.00 Euro .

Le poste salaire de l'exercice s'élève à 30 118,00 €, charges sociales comprises.

Les amortissements régulièrement pratiqués au cours de l'exercice représentent 747.00 Euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice après impôt de 7 418,00 € et après charge financière de 0,00 €, résultat que nous vous proposons de reporter à nouveau.

AU NIVEAU DU BILAN

L'actif immobilisé, net après amortissements, s'élève à 4 853.00 €.

L'actif circulant se compose de :

- Matière premières	0,00 €
- Marchandises	0.00 €
- Clients et comptes rattachés	6 990.00 €
- Autres créances (TVA)	4 653,00 €
- Valeurs mobilières de placements	0,00 €
- Disponibilités	46,00 €

MONTANT TOTAL

11 688,00 Euros.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 4 624,00 €.

Le montant des dettes s'élève à 11 918,00 € est composé de :

- Emprunts et dettes assimilées	0.00 Euro
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 596,00 Euro
- Autres dettes notamment compte courant	6 322,00 Euro

11 918,00 Euros

Cette année le résultat d'exploitation dégagé est Bénéficiaire. Nous espérons pouvoir dégager un résultat encore bénéficiaire pour l'an prochain.

Vous aurez en outre à donner quitus à votre gérant pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2022 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le GERANT

Mr AHMED AMR

